

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

---

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 221

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Gosselin, Mme Bassire, M. Aubert, M. de la Verpillière,  
Mme Corneloup, M. Sermier, M. Reiss, M. Cattin et M. Cinieri

-----

## ARTICLE 14

Compléter l’alinéa 12 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation à la prise en compte de l’intérêt supérieur de l’enfant. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.